



# OPH AUBERVILLIERS

## DECLARATION CGT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2018

Monsieur le Président,

Mesdames les administratrices et Messieurs les Administrateurs,

En tant que Secrétaire du Comité d'Entreprise et représentante CGT du personnel, je fais devant vous une déclaration qui sera transmise aux salarié.es.

Les salariés ont débrayé devant l'OPH le 22 mai et une délégation CGT a été reçue par la direction générale concernant la procédure de licenciement d'un délégué du personnel CGT. Monsieur LAURENT n'a pas souhaité s'exprimer sur la procédure en cours.

Les salariés ont décidé ensuite d'une grève et d'un rassemblement devant l'EPT Plaine Commune le 7 juin pour exprimer leur indignation sur plusieurs sujets :

- Procédure de licenciement d'un représentant du personnel CGT
- Procédures de licenciement de salariés, embauches annulées et ruptures conventionnelles
- Pression hiérarchique et conditions de travail dégradées
- Jour de carence
- Détérioration des conditions d'exercice des mandats de représentation du personnel

Le syndicat CGT a aussi rencontré le Président de l'OPH sur ces sujets le 5 juin et à ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

En plus des problèmes exprimés par les personnels, le Comité d'entreprise attend des réponses sur la certification des comptes de l'OPH pour 2017.



# OPH AUBERVILLIERS

Monsieur AGEZ (Commissaire aux comptes) a annoncé lors du CE du 7 mai que les comptes 2017 seraient présentés au Conseil d'Administration le 21 juin et que si ce n'était pas le cas une note serait faite pour expliquer pourquoi et comment se déroulerait la certification. Nous n'avons pas vu ce point à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Nous n'avons pas non plus d'informations sur le rapport de l'ANCOLS.

En tant que déléguée syndicale CGT, je tiens aussi à porter à la connaissance du conseil qu'une décision importante concernant la rémunération et les missions professionnelles est soumise directement à votre délibération. Il s'agit de la délibération de ce jour sur la prime dite « OM » que j'ai découverte en recevant l'ordre du jour. Cette délibération peut apporter des modifications importantes à la rémunération, à l'exécution de la mission et à la santé au travail et n'a fait l'objet d'aucune information, consultation, négociation ni même de discussion avec les personnels concernés.

L'organisation syndicale est-elle toujours un interlocuteur de la direction de l'OPH ?

Enfin, les indicateurs comme l'absentéisme présentait un taux de 8.75% pour 2016 est passé à 10% pour l'année 2017 (je rappelle que les médecins estiment qu'au-dessus de 5 % c'est déjà un sujet à traiter). Les pratiques managériales qui incitent nos collègues à la délation et la culture de la sanction n'amélioreront pas ces résultats. Tous les prestataires : conseillers RH, experts comptables, informatique présents depuis l'arrivée de Monsieur LAURENT n'ont-ils pas pu rétablir la situation ?

Monsieur le Président,

Mesdames les administratrices

et Messieurs les administrateurs,

Je vous remercie de votre attention.